

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	13
Présents	10
Représentés	3
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de BUGEAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur le Maire : URBAIN Jean-Yves

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel, ITURRIA Bernard, BARNABAS Sébastien, LAIR Jean Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine, GIOUX Sylvain,

REPRESENTÉE : LAVAL Patrick a donné procuration à COURTEIX Michel, FONTAINE Virginie a donné procuration à MEUNIER Colette, MAURANGES Jean-Jacques a donné procuration à BARNABAS Sébastien

ABSENT :

EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAUD Sylvie

DELIBERATION N° 2025-11 EN DATE DU 15 AVRIL 2025 PORTANT SUR : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Le Conseil Municipal, après présentation du budget primitif 2025, décide de fixer de la façon suivante les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

TAXE	TAUX D'IMPOSITION 2024	COEF DE VARIATION	TAUX VOTES 2025
Taxe foncière bâti	31,88	0,000000	31,88
Taxe foncière non bâti	85,11	0,000000	85,11
Taxe d'habitation	11,16	0,000000	11,16

Fait à BUGEAT, le 16 avril 2025

Le Maire,

Jean-Yves URBAIN



Le Maire,

Le Secrétaire,

Sylvie LACHAUD

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: www.telerecours.fr.